

ET SI, CETTE FOIS, VOUS VOTIEZ POUR VOUS ?

Nous nous adressons particulièrement à vous qui ne votez plus.

À vous qui ne vous reconnaissez plus dans les débats institutionnels, qui pensez que votre voix ne changera rien et que le CNB est loin de vous. À vous qui conseillez, négociez, rédigez et plaidez.

À vous qui aimez ce métier mais supportez, de moins en moins, les conditions dans lesquelles il vous est demandé de l'exercer.

À vous qui exercez seul, en cabinet individuel ou dans une petite ou moyenne structure, et qui affrontez des délais excessifs, des audiences surchargées, des procédures complexes, des charges croissantes et des honoraires difficiles à faire accepter.

Ne laissez pas les autres décider ce que doit devenir votre profession.

La CNA n'est pas le syndicat d'un modèle unique d'avocat. Elle veut être la voix de ceux que l'on n'entend pas.

La voix des indépendants. La voix du judiciaire. La voix de ceux qui défendent et qui conseillent. La vôtre.

Aujourd'hui, la CNA veut porter au CNB la voix de cette majorité silencieuse. Votre voix.

NOUS VOULONS REMETTRE L'EXERCICE DU MÉTIER AU CENTRE DU CNB

Notre profession doit évoluer. Elle l'a toujours fait. Mais se moderniser ne signifie pas renoncer à ce que nous sommes.

L'avocat n'est pas un simple prestataire de services juridiques. Il est un professionnel indépendant, responsable de ses actes, soumis à une déontologie exigeante, dépositaire du secret de ses clients et acteur indispensable de la justice.

La première préoccupation du CNB doit donc être simple : permettre aux avocats d'exercer leur métier, d'en vivre et de le faire dans des conditions dignes.

Nous demandons au CNB la création d'une commission « activité judiciaire » chargée des réformes indispensables pour permettre aux avocats un exercice serein, loyal et efficace de la défense.

Parce qu'il reste le cœur de métier de la majorité d'entre nous, le judiciaire doit devenir une des priorités du CNB.

JUSTICE : ARRÊTONS D'ORGANISER LA DISPARITION DU JUGE

Depuis des années, la même réponse revient : déjudiciariser.

Aux difficultés de la justice, on répond par des MARD, parfois imposés, des procédures sans audience, la réduction de l'oralité et l'éloignement du justiciable de son juge. Nous refusons cette évolution contrainte dont coût et délais sont supportés par les parties.

Les MARD sont utiles lorsqu'ils sont choisis par les justiciables. Ils deviennent la jambe de bois du budget de la justice lorsqu'ils sont enjoins pour pallier le manque de moyens.

Un justiciable doit pouvoir obtenir un juge et une décision dans un délai raisonnable sans se faire imposer un MARD qu'il ne choisira que parce que son avocat lui dira : « avec une médiation, on aura peut-être sorti le dossier en 6 mois mais, avec le procès, il faudra 4 ans ». Le temps judiciaire ne peut plus être considéré comme un aléa naturel.

Des délais excessifs ne sont pas seulement une difficulté professionnelle pour nous : ils deviennent un déni de justice.

RIVAGE : NON À UNE JUSTICE QUI ÉLOIGNE L'AVOCAT DU JUGE

Nous demandons l'abandon du projet RIVAGE qui limite l'accès au droit pour des raisons budgétaires et ne préserve pas la place de l'audience et de la plaidoirie. Nous défendons une plaidoirie utile et réellement interactive. Une justice moderne n'est pas une justice sans audience.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : NE NOUS TROMPONS PAS DE COMBAT

L'intelligence artificielle est déjà là. Elle bouleverse nos méthodes de travail, accélère la recherche, la rédaction et l'analyse. Refuser cette évolution serait absurde. Mais le véritable sujet commence maintenant.

Quand l'IA permet de produire, en quelques minutes, ce qui nécessitait plusieurs heures, que devient le travail de l'avocat et comment le valoriser auprès des clients ?

Comment empêcher que la technologie conduise à davantage d'isolement, à la disparition progressive des collaborateurs et à des cabinets dans lesquels chacun travaille seul devant son écran ?

Et surtout : que voulons-nous faire du temps que l'IA va nous rendre ?

Pour la CNA, les gains de productivité doivent bénéficier à la profession, par la formation des plus jeunes, les relations avec l'université, l'innovation et le développement de nos activités,

Laisser l'avocat là où la machine ne peut pas le remplacer : auprès du client, des confrères et devant le juge.

OUI AU NUMÉRIQUE QUI SIMPLIFIE LA VIE DES AVOCATS

Le CNB doit intervenir, dès la définition des besoins, pour que les outils de la Chancellerie répondent aux réalités des avocats : conçus avec la profession, testés avant leur déploiement, fiables, interopérables et sans coût disproportionné.

NOTRE SECRET N'EST PAS NÉGOCIABLE

Le secret professionnel n'est ni un privilège, ni un confort pour les avocats : il est la garantie essentielle des droits du justiciable et de la confiance dans la relation avec son avocat.

Face aux remises en cause, la CNA défend un secret général, absolu, opposable et non partagé.

Affaiblir le secret de l'avocat, c'est affaiblir les droits du citoyen.

NOUS VOULONS POUVOIR VIVRE DE NOTRE MÉTIER

On ne défendra pas durablement l'accès au droit avec des avocats économiquement fragilisés.

Aide juridictionnelle, commissions d'office, permanences : la solidarité de la profession ne peut pas reposer indéfiniment sur le sacrifice économique de ceux qui assurent ces missions. La question de la rémunération du travail de l'avocat doit devenir une priorité. Défendre la profession, c'est aussi défendre ceux qui rencontrent des difficultés. Maladie, accident de la vie, chute d'activité, difficultés financières : derrière un cabinet en difficulté, il y a toujours un confrère.

La CNA continuera d'agir pour que personne ne soit abandonné.

RETRAITE : NOTRE RÉGIME, NOTRE INDÉPENDANCE

Notre régime de retraite est le fruit de l'histoire et de la solidarité de notre profession.

La CNA siège et agit depuis longtemps au sein de la CNBF. Nous continuerons à défendre un régime adapté aux spécificités de l'exercice professionnel des avocats, financièrement responsable et indépendant.

PROTÉGER L'EXERCICE DU DROIT

Formation, assurance, déontologie, secret et responsabilité : ces obligations protègent le justiciable. Nous refusons que des plateformes ou des intermédiaires proposent des prestations juridiques sans les mêmes garanties et responsabilités.

Le CNB doit continuer et accentuer son action de défense de la profession contre les fossoyeurs du droit.

ET LES FAUX DÉBATS ?

À chaque mandature reviennent certains sujets présentés comme l'avenir incontournable de la profession.

Avocat en entreprise. Apport d'affaires. Ces débats doivent exister. Mais sont-ils réellement la première préoccupation des dizaines de milliers d'avocats qui cherchent simplement à exercer correctement leur profession dans la diversité de toutes les activités autorisées pour répondre à la demande de droit que nos concitoyens n'ont jamais exprimé de manière aussi forte.

Nous voulons remettre les priorités dans le bon ordre.

**Avant de réinventer sans cesse l'avocat de demain,
occupons-nous de l'avocat d'aujourd'hui.**

Le mardi 24 novembre 2026

VOTEZ POUR VOUS - VOTEZ CNA.

PROVINCE



1. Thomas D'JOURNO
MARSEILLE



2. Marie-Pierre DOMINJON
LYON



3. Michel AVENAS
TOULOUSE



4. Anne RADAMONTHÉ-FICHET
GUYANE



5. Philippe BARDOUL
NANTES



6. Armelle de CARNÉ de CARNAVALET
VERSAILLES



7. Frédéric KIEFFER
GRASSE



8. Caroline FOLLET
LILLE



9. Simon LAMBERT
DIJON



10. Alexandra GOLOVANOW
AIX EN PROVENCE



11. Olivier COUSIN
EPINAL



12. Sylvie FERNANDES
LA ROCHELLE / ROCHEFORT



13. Arnaud JULIEN
MONTPELLIER



14. Alexandra BALESI-ROMANACCE
BASTIA



15. Kominé BOCOUM
AURILLAC



16. Rolande PLACIDI
STRASBOURG



17. François HOURCADE
BAYONNE



18. Alexandra GLESSINGER
ANNECY



19. Adrien-Charles LE ROY des BARRES
BOURGES



20. Saba BENZEGHIBA
SAINT-ETIENNE



21. Thomas DROUINEAU
POITIERS



22. Laure CABANE
ALÈS



23. ROY SPITZ
NICE



24. Karline GABORIT
NÎMES



PARIS



1. Jean-Michel HOCQUARD



2. Amélie ENGELDINGER



3. Benoît CHABERT



4. Barbara GOUDET



5. Charles SIMON



6. Donia JAOUANI



7. Antoine GENTY



8. Mélanie LABOSSAIS GRAMOND



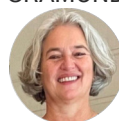
9. Jean-Laurent PANIER



10. Elsa Magali PINDER



11. Frédéric INGOLD



12. Bérangère MOULIN



13. Stéphane DUMAINE-MARTIN



14. Hansu YALAZ



15. Jean-Louis BIGOT



16. Anne PONCY d'HERBES